

## CONSTITUȚIONALIZAREA DREPTULUI LA UN MEDIU SĂNĂTOS ÎN ROMÂNIA

Livia MOCANU\*, Olivian MASTACAN\*\*

### **Résumé :**

Le droit de l'environnement s'inscrit parmi les plus récemment reconnus et garantis des droits fondamentaux de l'homme. Les constitutions qui prévoient un droit fondamental de l'environnement contiennent des dispositions précises/claires, comme des éléments qui marquent ses significations.

En Roumanie, la constitutionnalisation du droit de l'environnement a permis une meilleure harmonisation et corrélation avec les réglementations européennes et internationales dans le domaine, ce qui a représenté d'ailleurs, une exigence législative de la stratégie de protection de l'environnement et aussi du Traité d'adhésion à l'Union Européenne.

**Mots clés :** droit, l'environnement, constitution

---

\* Livia Mocanu, conferențiar univ. dr. la Universitatea „Valahia” din Târgoviște, Facultatea de Științe Juridice, Sociale și Politice.

\*\* Olivian Mastacan, Lector univ.dr. la Universitatea „Valahia” din Târgoviște, Facultatea de științe Juridice,